



**PARQUET DE PARIS**  
**TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE**

Paris, le 5 février 2026

## Communiqué de presse

Dans le cadre de **l'information judiciaire ouverte le 24 octobre 2019 à l'encontre de Christian Nègre**, les magistrats instructeurs ont tenu une réunion le 29 janvier 2026, à l'attention des avocats des parties civiles, sur les demandes d'actes en cours et les perspectives d'achèvement du dossier.

**L'enquête a débuté le 19 juin 2018 sous la direction du parquet de Metz**, après une plainte déposée pour atteinte à l'intimité de la vie privée, Christian NEGRE ayant été surpris en train de prendre sous la table une photographie de son interlocutrice. Il a été suspendu de ses fonctions de directeur régional des affaires culturelles du Grand-Est le 15 juin 2018. L'exploitation de son matériel informatique a permis de découvrir un tableau recensant 181 entretiens avec des femmes, au cours desquels il est apparu qu'il faisait absorber à celles-ci des produits diurétiques dans un café ou thé et attendait qu'elles soient acculées à uriner en sa présence.

Le parquet de Metz s'est dessaisi pour celui de Paris le 5 décembre 2018. Deux juges d'instruction ont été saisis et **le suspect a été mis en examen le 24 octobre 2019, puis supplétivement en 2023, des chefs d'administration de substances nuisibles, violences par personne chargée de mission de service public, atteintes à l'intimité, agressions sexuelles pour des faits commis entre 2009 et 2018**.

Les investigations ont d'abord été confiées au 3<sup>ème</sup> district de police judiciaire de la préfecture de police de Paris, puis à **compter de juin 2023 à l'OCRVP (office central de répression des violences aux personnes), en co-saisine avec des services interdépartementaux de police judiciaire**), afin d'être en capacité de mobiliser davantage d'enquêteurs et en différents lieux du territoire.

**Une réunion d'information aux premières victimes identifiées a été tenue le 17 juillet 2023**. A ce jour, parmi les 248 victimes recensées, **au moins 180 personnes se sont déjà constituées parties civiles**. Une adresse mail dédiée a été créée à leur intention. Un dispositif EVVI (Evaluation des besoins des victimes) a été déployé avec l'association France Victimes et Paris Aide aux Victimes (PAV75, actuellement en charge de plus de 100 victimes), afin de procéder à l'évaluation du retentissement des faits sur chacune, de leur proposer de l'information personnalisée et un accompagnement vers des soins éventuels. **Toute victime non encore entendue est invitée à se signaler au plus vite auprès de l'OCRVP et si elle le souhaite à se constituer partie civile. L'objectif est de faire retour de ces auditions à la fin du mois de mars 2026**, afin de pouvoir procéder ensuite aux évaluations et interrogatoires supplémentaires éventuels. La clôture des investigations est attendue d'ici la fin de l'année 2026.

**Une nouvelle réunion d'information, à laquelle le parquet s'associera, sera proposée par les juges d'instruction aux victimes qui se seront constituées parties civiles, au cours du printemps 2026.**

**Laure BECCUAU,  
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28  
[scom.parquet.tj-paris@justice.fr](mailto:scom.parquet.tj-paris@justice.fr)